



Luxembourg, le 21 octobre 2019

Circulaire n° 3740

Circulaire

aux administrations communales

et aux syndicats de communes actifs dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées

Concerne : Validation des cartes de crues subites

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En annexe de la présente je vous prie de bien vouloir trouver une circulaire de Mme la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant l'objet sous rubrique.

Les syndicats de communes visés par la circulaire sont ceux qui sont actifs dans les domaines suivants : distribution et production d'eau potable, assainissement des eaux usées, protection de la nature et gestion d'un parc naturel.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding